

**Syndicat Mixte du Schéma  
de Cohérence Territoriale  
de l'agglomération  
bisontine**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations  
du Comité Syndical du Syndicat Mixte  
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération  
bisontine**

**Séance du 10 novembre 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au Grand Besançon Métropole (salle Robert Schwint) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h20

**Etaient présents au Grand Besançon Métropole:**

**Communauté de communes du Val Marnaysien** : Didier AUBRY, Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Thierry MALESIEUX, Michel MENETRIER - **Grand Besançon Métropole** : Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Kévin BERTAGNOLI, Alain BLESSEMAILLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT), Nicolas BODIN, Nathalie BOUVET, Philippe CHANEY (représenté par Philippe SIMONIN), Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Pascal DERIOT, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 6), Eloy JARAMAGO (jusqu'au rapport 5), Michel JASSEY, Jean-Marc JOUFFROY, Martine LEOTARD (représentée par Françoise GALLIOU), Jean-Paul MICHAUD, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Philippe PERNOT (représenté par Daniel GAUTHEROT, jusqu'au rapport 6), Anthony POULIN, Pascal ROUTHIER, Jean SIMONDON (jusqu'au rapport 6), Nathan SOURISSEAU (représenté par Valérie HALLER), Marie ZEHAF.

**Etaient absents :**

**Communauté de communes du Val Marnaysien** : Vincent BALLOT, Fabrice BIGOT, Christophe DOBRO - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Patrick AYACHE, Frédérique BAEHR, Catherine BOTTERON, Jean-Michel CAYUELA, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLIOLO, Sadia GHARET, Jean-Pierre JANNIN, Jacques KRIEGER, Aurélien LAROPPE, Damien LEGAIN, Valérie MAILLARD, Françoise PRESSE, Franck RACLOT, Fabrice TAILLARD, Claude VARET, Benoît VUILLEMIN.

**Mandants : Lorine GAGLIOLO**

**Mandataires : Anthony POULIN**

**Secrétaire de séance : Daniel PARIS**

## Concertation territoriale du Val Marnaysien : modification de l'armature territoriale

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Bureau syndical	26/10/2022	Favorable
Comité syndical	10/11/2022	Favorable

### 1. Contexte

Les premiers comités de secteurs qui se sont tenus à GBM dans le cadre de l'élaboration du PLUI ont permis, grâce à un travail avec les élus sur la proximité et la façon dont elle était vécue, de confirmer les centralités et les bassins de proximité identifiés dans l'armature territoriale du SCoT tels qu'actés dans la délibération du 26 janvier 2021.

Les 5, 12 et 13 octobre ont eu lieu des réunions de concertation des élus de la CCVM par bassins de proximité. Elles se sont tenues respectivement à Montagney, Pin, et Lantenne-Vertière. Elles ont eu pour objet de reprendre la méthodologie initiée par le PLUI visant à identifier les proximités vécues, et de l'appliquer sur les bassins de la CCVM afin de couvrir la totalité du SCoT. Elles ont également eu pour objet de présenter l'armature territoriale du SCoT et d'écouter les élus de la CCVM sur le projet de développement et leur vision future de leur territoire. La réunion sur le bassin de Marnay et de la CCVM Nord est pour l'heure reportée.

Chaque séance s'est déroulée comme suit :

- Un travail sur table pour identifier les relations de proximité dans les déplacements du quotidien et les déplacements pus occasionnels,
- La présentation de l'armature territoriale du SCoT organisée en bassins de proximité et les enjeux qui s'y rattachent en matière de prospective territoriale,
- Une première approche des capacités de production de logement des bassins de proximité dans une logique de trajectoire « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

### 2. Les principales conclusions

- Les centralités identifiées par l'armature territoriale sont confirmées : Montagney, Marnay, Pin-Emagny et Recologne.
- **Une nouvelle centralité** a été identifiée sur le bassin de la CCVM ouest : Lantenne-Vertière.
- **Une recomposition de bassins** autour de cette centralité fait consensus parmi les communes de la CCVM concernées. Les communes du bassin CCVM ouest (bassin de niveau 4 ou rural) et les communes de la CCVM faisant partie du bassin de Saint-Vit (niveau 2 ou structurant) proposent de se regrouper autour de Lantenne-Vertière en bassin de niveau 3 ou « intermédiaire ».
- Les communes souhaitent **conserver des bassins dynamiques** par une offre de logements diversifiée, tout en renforçant la qualité des services dans les centralités. Les écoles jouent un rôle de premier plan dans la cohésion de leurs bassins.
- Les communes souhaitent rester attractives, sans renoncer à leur identité rurale.
- **Le bien vivre et le maintien de la qualité des villages** restent une priorité, notamment au regard des formes urbaines plus denses et du collectif intermédiaire vers lesquels devront s'orienter les communes.

- **Le faible cadencement des transports en commun** (train et cars Région) doit être réinterrogé dans le cadre du projet SCoT.
- **Le vieillissement de la population**, sans offre attractive pour des populations plus jeunes, pourrait s'amplifier dans les villages. Le logement intergénérationnel pourrait être une piste de réponse.
- La CCVM, contrairement à GBM, doit se positionner rapidement (d'ici 2024) sur le maintien des PLU et cartes communales ou la prise de compétence PLUi, compte-tenu du fait que les documents d'urbanisme devront avoir intégré les et objectifs orientations du SCoT, en particulier en matière de ZAN avant août 2027.

**A l'unanimité, le Comité syndical valide la modification de l'armature territoriale :**

- **Suppression du bassin rural de la CCVM Ouest**
- **Réduction du bassin de Saint-Vit aux seules communes de GBM**
- **Constitution d'un nouveau bassin intermédiaire ayant Lantenne-Vertière comme centralité**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Président



## Armature Territoriale – ancienne situation

Le SCoT de l'Agglomération bisontine  
L'armature territoriale



## Armature Territoriale – nouvelle situation

Le SCoT de l'Agglomération bisontine  
L'armature territoriale

